



PRÉFET DU NORD

Lille, le 25 janvier 2017

Communiqué de presse

SUSPENSION DE LA CHASSE EN RAISON DES CONDITIONS CLIMATIQUES



Compte tenu des conditions climatiques observées depuis le 10 janvier, le préfet du Nord a suspendu, jusqu'au 2 février - 18h00, sur l'ensemble du département du Nord, la chasse aux espèces de gibier suivantes :

- Limicoles : Vanneau huppé, Bécasse des bois, Bécassine des marais, Bécassine sourde, Pluvier doré, Barge rousse, Bécasseau maubèche, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Chevalier gambette, Chevalier combattant, Courlis corlieu, Huitrier pie, Pluvier argenté
- Turdidés : Merle noir, Grive musicienne, Grive mauvis, Grive draine, Grive litorne
- Alaudidés : Alouette des champs
- Colombidés sauf pigeon ramier.

Pour tout renseignement, contactez la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) au 03 28 03 83 00.